

LAUSANNE, 24 JUIN 2026 - LETTRE OUVERTE AU CONSEIL FÉDÉRAL

Protection douanière plus efficace pour préserver les céréales panifiables produites en Suisse

Monsieur le Président de la Confédération,

Le marché des céréales se trouve dans une situation très critique pour les producteurs agricoles. La difficulté actuelle de l'interprofession swiss granum à fixer des prix indicatifs rémunérateurs pour le blé panifiable n'est que le reflet perceptible d'une évolution très négative des volumes de céréales indigènes recherchés par les transformateurs et les consommateurs au travers de la demande de produits transformés de cette filière, pourtant stratégique pour l'agriculture de notre pays. Malgré la très faible importance du coût de la matière première dans le prix final au consommateur, c'est néanmoins sur les prix payés aux producteurs primaires qu'est exercée une pression insoutenable en ce moment. C'est pourquoi Prométerre est très déçue du signal donné par la baisse des prix indicatifs des céréales panifiables qui a été convenue au sein de l'interprofession pour l'année 2026.

Si l'on se réfère à l'augmentation massive des importations de produits semi-finis ou transformés à base de céréales produites ailleurs, il devient vain de prendre des mesures internes de gestion de l'offre ou de promotion de la production indigène avec les instruments interprofessionnels existants. En effet, c'est principalement l'absence d'une véritable protection à la frontière contre les importations à vil prix de produits transformés à base de céréales panifiables qui annulent tous les efforts intérieurs. Cette situation a pour conséquence une désaffection croissante des agriculteurs pour la production vivrière indigène qui devrait rester au cœur de notre politique agricole, et non au profit de l'installation de jachères et autres « cultures » qui ne contribuent en rien à notre approvisionnement alimentaire.

Prométerre, qui représente aussi les intérêts d'une grande partie de céréaliculteurs au plan national, requiert du Conseil fédéral, et en particulier du département en charge de l'agriculture, de prendre sans tarder des mesures correctives de protection à la frontière, en usant au maximum de la marge de manœuvre laissée par notre législation et les accords auxquels s'est soumise la Confédération en

la matière. Le rapport Biswanger FHNW 1) montre les pistes possibles d'action, en particulier en relevant les droits de douane par une augmentation du taux maximal de la taxe douanière d'une part (24.3385 Motion Badertscher Christine) ; mais aussi par une diminution substantielle du rabais accordé à l'Union européenne (UE) sur les éléments mobiles des droits de douane concernant les produits semitransformés et finis à base de céréales panifiables, d'autre part (24.3127 Motion Riem Katja).

Au vu de ce qui précède, au nom des agriculteurs vaudois et suisses, nous exigeons de l'autorité fédérale qu'elle prenne urgemment ses responsabilités afin d'enrayer la destruction de valeur massive de la production céréalière indigène, cause principale de son déclin que nous refusons d'accepter comme inéluctable. Faute d'une intervention efficace, rapide et déterminée de la Confédération, notre association ne pourra définitivement plus adhérer à aucun accord économique ou commercial qui se noue au détriment de l'agriculture indigène (accord avec l'UE, Mercosur, etc.), malgré les clauses de sauvegarde et les marges de manœuvre défensives que vous vous évertuez à ne pas vouloir appliquer.

Dans l'attente de vous voir prendre sans tarder des mesures consistantes dans l'intérêt des familles paysannes de ce pays et en particulier de notre canton, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'expression de notre considération distinguée.


Martin Pidoux
Directeur
Christophe Longchamp
Président